



Bois-le-Roi, le 23 mai 2023

Chers Bacots, chères Bacottes,

Je comprends votre inquiétude, provoquée par des rumeurs diffusées par voie de tracts et de pétitions en ligne ; rumeurs auxquelles j'ai déjà répondu publiquement en conseil municipal et auxquelles je tiens à répondre à nouveau.

La majorité municipale n'a pas de grand projet immobilier, elle ne veut pas exproprier.

On m'accuse de vouloir construire 600 logements : c'est faux. J'ai toujours dit que nous ne pourrions pas appliquer strictement la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) mais qu'il fallait que nous produisions au moins nos meilleurs efforts. Le préfet m'a écrit une lettre très claire, il exige 86 nouveaux logements sociaux d'ici 2025. La mairie n'a aucun terrain lui permettant de faire autant de logements sociaux.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), l'agglomération prévoit d'engager une enveloppe de 3 millions d'euros sur six ans pour accompagner l'amélioration énergétique des logements, pour aider les 26 communes à mobiliser les logements vacants. C'est un projet utile et ambitieux qui bénéficiera à nos habitants et à la commune.

En annexe au PLH, le cabinet qui accompagne l'agglomération a établi une fiche communale et une carte qui identifient une liste de projets fonciers.

J'ai réagi contre cette carte lors du conseil d'agglomération du 20 avril 2023.

J'ai invité les élus du conseil municipal à une commission générale pour leur présenter les modifications que nous voulons exiger auprès de l'agglomération. Vous en trouverez le détail au dos de la présente.

Pour répondre aux interrogations dont nous ont fait part les Bacots et les Bacottes, nous invitons ceux et celles qui le souhaitent à une réunion publique qui se tiendra :

Jeudi 25 mai 2023 à 18h30 au Préau Olivier Métra

Bois-le-Roi dispose déjà de quelques logements sociaux, ils participent à notre obligation de solidarité. Ils donnent aussi la possibilité aux enfants nés ici d'y rester, ou d'accueillir des gens qui participent à la vie de notre société et des personnes qui s'en trouvent parfois malheureusement exclues.

Je suis convaincu que la diversité sociale est une richesse et que si nous ne pouvons résoudre à nous seuls la crise du logement, nous avons la responsabilité d'en prendre notre part.

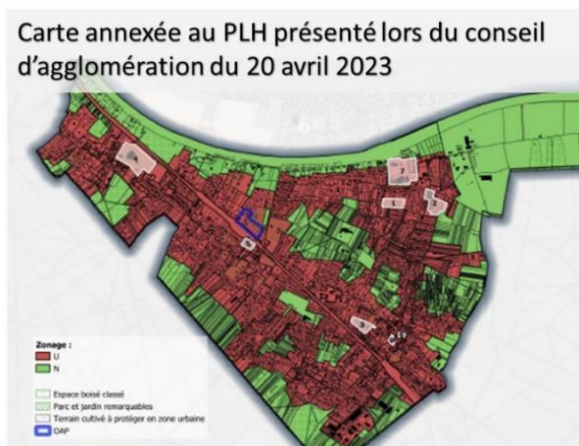
Bien à vous,



Le Maire

David Dintilhac
David Dintilhac

Ci-dessous les modifications que la majorité municipale présentera lors de la commission générale du 25 mai 2023 :



Suppression :

- **Zone 1**, parcelles constructibles, sans construction à ce jour donnant sur la rue des Grès, que nous souhaitons voir protégées dans le cadre du PLUi.
- **Zone 2**, parcelles constructibles, sans construction à ce jour à l'angle de la rue Carnot et du chemin de Samois, que nous souhaitons voir protégées dans le cadre du PLUi.
- **Zone 3**, parcelles non constructibles situées entre l'avenue Foch et la rue des Petits Prés dont le caractère non constructible sera maintenu dans le cadre du PLUi.
- **Zone 4**, parc du château de Brolles a été protégé par la modification du PLU de 2020 votée par Bois-le-Roi et par la CAPF. Nous souhaitons bien sûr conserver cette protection.
- **Zone 6**, place de la République qui présente un tissu urbain dense et qui manque de parkings. Nous souhaitons pérenniser la continuité de commerces et de services, et créer du stationnement pour pouvoir désengorger le quartier et améliorer l'accès aux commerces.
- **Zone 7 (en partie)**, parcelle de la Clinique du Pays de Seine, actuellement en activité et qui rend un service public indispensable à la population.

S'agissant des parcelles entourant la place de la Gare, **Zone 5**, ce quartier est notre première entrée de ville et nous souhaitons y conserver une mixité de commerces et d'habitations. Le PLU actuel autorise déjà des constructions assez importantes et, pour préserver l'avenir, l'inscription de ces parcelles sur la carte du PLH permettrait à la municipalité de mieux maîtriser les projets qui pourraient lui être présentés dans l'attente de la formalisation du PLUi.

Quant à la parcelle de la FOCEL, qui fait partie de la **Zone 7**, la commune a manifesté son intérêt pour l'acquérir. Une offre concurrente a été privilégiée avec un projet très impactant, un bâtiment de 12 000 m² et de très nombreux parkings, projet qui semble aujourd'hui être à l'arrêt. L'inscription de cette parcelle sur la carte du PLH permettrait de doter la municipalité de la faculté de mieux maîtriser les projets qui pourraient émerger dans l'attente de la formalisation du PLUi.